

Extrait du Compte rendu du conseil de l'Agglo du 1ier Avril 2011

Le Conseil communautaire décide « le principe de délégation de service public en vue de la création et de l'exploitation du crématorium de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay »

et d'autoriser Monsieur le Président à lancer toute opération financière en vue de l'implantation de cet équipement et de signer tous les actes et documents nécessaires ; d'engager la procédure de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public et à entreprendre avec un ou des candidats ayant remis une offre la négociation des conditions de gestion du service pour présenter à l'assemblée celles des offres remplissant le mieux les conditions de la présente consultation.